

Les Harkis

De quoi parle-t-on ?

Harkis est le nom donné aux Algériens qui ont combattus avec l'Armée française contre le Front de Libération nationale (FLN) durant la guerre d'Algérie.

Par extension, le terme désigne également les familles et les descendants de ces combattants. On estime à 263 000 le nombre d'Algériens engagés du côté français. Avec leur famille, ils représentaient environ 1 millions de personnes sur une population de 8 millions d'habitants à l'Indépendance.

Les Harkis pendant la guerre

Il faut distinguer deux grandes catégories parmi les harkis : les engagés volontaires et ceux qui y ont été forcés.

Au sein des volontaires, les motivations étaient diverses et seule une minorité soutenait l'Algérie française :

- Engagement contre le FLN suite à l'assassinat d'un de leur proche
- Motivation économique notamment parmi les paysans pauvres
- Fidélité à leur village ou à leur famille

D'autre ont du choisir entre la mort et l'engagement aux côtés de l'armée française comme les anciens soldats de l'Armée de libération nationale (ALN) capturés puis souvent torturés.

À la fin de la guerre en 1962, les harkis sont désarmés par l'armée française et subissent des violences notamment par le FLN. Au total, plusieurs dizaines de milliers d'entre eux n'ayant pu quitter l'Algérie ont été assassinés.

Le manque de reconnaissance en France

Dans les Accords d'Évian mettant fin à la présence française en Algérie, une disposition prévoit la sécurité des pro-français restés en Algérie. La France s'oppose donc au rapatriement massif des harkis.

Entre 1962 et 1965, environ 90 000 harkis et membres de leur famille arrivent en France. Une partie d'entre eux sont installés dans des camps insalubres avec des conditions de vie difficiles.

En 1993, les enfants de harkis se sont mobilisés pour attirer l'attention de l'État sur leurs conditions de vie déplorables. En 2001, la journée de commémoration des harkis est instaurée en 2001.

Le rejet par l'Algérie

En Algérie, les harkis sont considérés comme des traîtres :

- En 2000, le président algérien s'est opposé au retour des harkis en Algérie
- En 2005, un ministre déclare que les descendants de harkis doivent reconnaître les crimes de leurs parents pour retourner en Algérie.
- La loi algérienne discrimine les harkis et leurs descendants.